

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 21.06.2004

revue le : 21.06.2004

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit **Spray rouge, vert, bleu pour marquage du bétail (boeufs et cochons)**
- Emploi de la substance / de la préparation Marquage d' animaux
- Fournisseur/Producteur:  
Raidex GmbH  
Neuhäuser Str. 17  
D-72581 Dettingen/Erms  
Tel.: +49-7123-9751-0
- Service chargé des renseignements : voir ci-dessus
- Renseignements en cas d'urgence :  
Centre anti-Poisons  
Service d'information toxicologique

Fax: +49-7123-9751-33

Tel.: +33-472116911

### 2 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
  - Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux
  - Composants contribuant aux dangers:
- |   |         |
|---|---------|
| CAS: 64-17-5 éthanol  | < 75%   |
| EINECS: 200-578-6 F; R 11   |         |
| CAS: 74-98-6 propane liquéfie   | < 30%   |
| EINECS: 200-827-9 F+; R 12  |         |
| CAS: 67-63-0 2-propanol   | < 19%   |
| EINECS: 200-661-7 Xi, F; R 11-36-67   |         |
| CAS: 106-97-8 butane, pur   | < 10%   |
| EINECS: 203-448-7 F+; R 12  |         |
| CAS: 81-88-9 chlorure de 9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylum   | < 1,0%  |
| EINECS: 201-383-9 Xn, N; R 22-41-68-51  |         |
| Metallkomplex-Farbstoff Mischung  | < 1,0%  |
| R 52/53   |         |
| CAS: 2390-60-5 chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1-naphtyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium | < 0,25% |
| EINECS: 219-232-0 T, N; R 25-41-50/53   |         |
- Indications complémentaires :  
La composante portant la référence CAS: 81-88-9 n'est contenue que dans le " spray de marquage de bétail rouge ".  
Le colorant dans le " spray de marquage du bétail vert " porte la référence R 52/53. La quantité d'utilisation est inférieure à 1,0 %.  
Le colorant dans le " spray de marquage du bétail bleu " porte la référence R 25-41-50/53. La quantité d'utilisation est inférieure à 0,25 %.

### 3 Identification des dangers

- Principaux dangers:



F+ Extrêmement inflammable

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:  
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.  
Attention! Récipient sous pression.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 21.06.2004

revue le : 21.06.2004

### Nom du produit **Spray rouge, vert, bleu pour marquage du bétail (boeufs et cochons)**

(suite de la page 1)

A des effets narcotisants.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### 4 Premiers secours

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :** Laver à de l'eau.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :**

Une absorption accidentelle de produit en milieu industriel est quasiment exclue. En cas d'absorption orale du produit:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Aller au médecin et montrer la fiche technique de sécurité

· **Indications destinées au médecin :**

· **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

En cas d'inspiration de fortes concentrations :

Mal de tête

Nausée

Vertiges

Lassitude

Perte de connaissance

Après ingestion:

Irritation des muqueuses.

Vomissement

Troubles gastro - intestinaux

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Eau.

Jet d'eau à grand débit.

· **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :** Aucune dangers connue

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· **Autres indications**

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression et un danger d'explosion ou d'éclatement. Refroidir immédiatement les récipients et les conteneurs avoisinants en les aspergeant d'eau, si possible les éloigner de la zone de danger

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 21.06.2004

revue le : 21.06.2004

**Nom du produit** **Spray rouge, vert, bleu pour marquage du bétail**  
**(boeufs et cochons)**

(suite de la page 2)

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avvertir les autorités compétentes.

- **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Assurer une aération suffisante.

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Absorber avec de la matière ininflammable (p. ex. sable, sol, caillou).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**

- **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter contact avec les yeux et la peau.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, également par lampes à incandescence. Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

- **Classe de stockage :** 2B Récipients sous air comprimé

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 21.06.2004

revue le : 21.06.2004

### Nom du produit **Spray rouge, vert, bleu pour marquage du bétail (boeufs et cochons)**

(suite de la page 3)

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

##### 64-17-5 éthanol

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m<sup>3</sup>, 5000 ppm  
Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

##### 67-63-0 2-propanol

VME Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

##### 106-97-8 butane, pur

VME 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · Equipement de protection individuel :

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Protection préventive de la peau par un onguent

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

##### · Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre :

Filtre A

##### · Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

##### · Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

##### · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

#### · Indications générales.

<b>Forme :</b>	Aérosol
<b>Couleur :</b>	rouge vert bleu
<b>Odeur :</b>	caractéristique

#### · Modification d'état

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	non applicable, s'agissant d'un aérosol

· **Point d'éclair :** non applicable, s'agissant d'un aérosol

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Densité :** non déterminée

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 21.06.2004

revue le : 21.06.2004

**Nom du produit** **Spray rouge, vert, bleu pour marquage du bétail**  
**(boeufs et cochons)**

(suite de la page 4)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** insoluble

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.  
Conditions à éviter : voir point 7
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**  
Nous ne disposons d'aucune information quantitative concernant la toxicologie de cette substance.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**  
Peut entraîner de légères irritations de la peau.  
A un effet dégraissant sur la peau.
- **des yeux :** Effet légèrement irritant possible.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**  
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

### 12 Informations écologiques

- **Indications générales :**  
Respecter les consignes d'utilisation du fabricant ou fournisseur.  
Spray rouge, vert:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique  
Spray bleu:  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (VwVwS) du 17/05/1999

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 6)

F

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 21.06.2004

revue le : 21.06.2004

**Nom du produit** **Spray rouge, vert, bleu pour marquage du bétail  
(boeufs et cochons)**

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)  
(transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 2 5F Gaz.
- **No ONU:** 1950
- **Désignation du produit :** 1950 AÉROSOLS
- **Remarques :** Limited Quantity: 1 l emballage intérieur, 30 l pièce d'expédition
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 2
- **No ONU :** 1950
- **Label** 2.1
- **No EMS :** F-D,S-U
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** AEROSOLS
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 2
- **No ID ONU :** 1950
- **Label** 2.1
- **Désignation technique exacte :** AEROSOLS

### 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



F+ Extrêmement inflammable

- **Phrases R :**  
12 Extrêmement inflammable.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S :**  
3/7 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 21.06.2004

revue le : 21.06.2004

---

### Nom du produit **Spray rouge, vert, bleu pour marquage du bétail (boeufs et cochons)**

---

(suite de la page 6)

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

- **Identification particulière de certaines préparations :**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

- **Prescriptions nationales :**

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

---

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Raisons pour modifications:** Révision générale

- **Phrases R importantes:**

- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 25 Toxique en cas d'ingestion.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- 68 Possibilité d'effets irréversibles.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim  
Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246

- **Contact :** Angelika Torges

---